

Décision n° 64/2022
LTCOMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 29 au 30 janvier 2022,
- Monsieur RAVEAUX Quentin en tant que serveur en restauration du 29 au 30 janvier 2022,
- Madame HERODE Amanda en tant que serveuse en restauration du 29 janvier au 1^{er} février 2022,
- Madame RAPET Coralie en tant qu'agent d'entretien du 29 au 30 janvier 2022,
- Madame GÉLIN Thamira en tant qu'agent d'entretien du 29 au 30 janvier 2022,
- Monsieur RAUD Aurélien en tant que surveillant de baignade le 29 janvier 2022,
- Madame MORCELET Marie en tant que surveillante de baignade le 29 janvier 2022,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 29 au 31 janvier 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade le 30 janvier 2022,
- Monsieur TEXIER Julien en tant que surveillant de baignade le 30 janvier 2022,

Fait à Jonzac,
Le **28 JAN. 2022**

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex